

# Évaluation de la méthode ouverte de coordination et du dialogue structuré en tant qu'instruments de mise en œuvre de l'agenda de la culture au niveau de l'Union européenne

## Résumé

### Introduction

Cette *évaluation de la méthode ouverte de coordination et du dialogue structuré en tant qu'instruments de mise en œuvre de l'agenda de la culture au niveau de l'Union européenne* permet d'analyser dans quelle mesure ces instruments contribuent à atteindre les objectifs fixés pour l'agenda européen de la culture.

Les instruments de mise en œuvre (à savoir MOC et DS en abrégé) de l'agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation<sup>1</sup> (« l'agenda ») visent à rassembler les différents acteurs au niveau de l'Union européenne et des États membres pour prendre des mesures en vue de réaliser les objectifs communs et de faire face aux défis culturels de la dimension européenne. Ces défis incluent tout particulièrement la fragmentation élevée du marché pour les œuvres culturelles qui limite le choix des consommateurs, le manque de capacités pour agir à l'échelle internationale et l'organisation limitée des secteurs culturel et créatif au niveau communautaire. Parallèlement, la conception et la mise en place des instruments reflètent à la fois la nécessité d'actions de la part de l'Union européenne et les (limites des) compétences de l'UE dans ce domaine. Selon le principe de la subsidiarité, l'action à l'échelon européen peut régler plus efficacement les problèmes de dimension européenne que des actions entreprises par des États Membres ou des acteurs de la société civile, à eux seuls.

Cette évaluation est réalisée à un moment de réflexion et de planification concernant l'Europe créative et la préparation du Plan de travail en faveur de la culture qui succèdera au plan actuel. Elle constitue par conséquent une étape importante, non seulement pour déterminer les résultats positifs des instruments de mise en œuvre qui ont été obtenus jusqu'ici, mais aussi pour identifier les succès majeurs et les principaux domaines du processus qui nécessitent des améliorations afin de formuler des recommandations pour l'avenir.

### Méthodologie

La méthodologie de recherche était basée sur une série de questions d'évaluation articulées autour des critères d'évaluation principaux, à savoir pertinence, efficacité, efficience et viabilité. Les outils de recherches d'information suivants ont été utilisés :

- Recherche documentaire, y compris l'examen de documents concernant la politique culturelle de l'Union européenne, les résultats des groupes de travail MOC et des plateformes DS et d'autres documents relatifs à chaque instrument de mise en œuvre ;
- Deux enquêtes en ligne dont une à l'intention des membres des groupes de travail MOC et du Comité des Affaires culturelles (108 réponses) et une enquête auprès des représentants de la société civile participant aux travaux des plateformes DS et des Forums européens de la culture (288 réponses) ;

---

<sup>1</sup> Communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation ; COM(2007) 242 final.

- Entretiens qualitatifs et quantitatifs incluant 13 entretiens avec des représentants de la Commission européenne, 11 avec des membres du Comité des Affaires culturelles, 42 avec des représentants des groupes MOC (dont quatre avec des représentants de la Présidence) et 46 avec des acteurs de la société civile ;
- Un groupe de réflexion composé de représentants de la société civile le 30 avril 2013 ; et
- Des études de cas nationales sur l'Autriche, l'Estonie, l'Espagne et la Suède.

La méthodologie d'évaluation et les données recueillies ont été suffisantes pour tirer des conclusions solides. Les avantages clés de la méthodologie étaient les suivants : l'utilisation de méthodes de recherche quantitatives et qualitatives, la consultation d'un vaste éventail d'acteurs et l'importante quantité de documents mis à la disposition de l'équipe d'évaluation sur le fonctionnement des groupes de travail MOC et des plateformes DS.

Les principales limites de la méthodologie et de la collecte de données résident dans le fait que la majorité des entretiens ont été réalisés avec les personnes directement impliquées dans les groupes de travail MOC et le processus de dialogue structuré. Cela a apporté des éclairages importants sur le fonctionnement et le travail de chacun de ces instruments, mais l'opinion des personnes qui n'étaient pas directement concernées est relativement peu représentée dans l'évaluation.

Les résultats des enquêtes en ligne ont fourni des données quantitatives précieuses pour l'évaluation, notamment en ce qui concerne les organisations de la société civile impliquées dans les travaux des plateformes et/ou participant aux Forums européens de la culture (résultats avec une marge d'erreur de 4,8%). L'enquête à l'intention des groupes de travail MOC et des membres du Comité des Affaires culturelles (CAC) a donné des résultats avec une marge d'erreur de 8%, ce qui signifie que toutes les différences entre les réponses des sous-groupes de personnes interrogées n'étaient pas statistiquement valides. Ceci est dû en partie à une population totale réduite, ce qui nécessite un taux de réponses plus élevé pour réduire la marge d'erreur. En général, les conclusions ont donc été tirées au niveau des instruments dans leur ensemble, plutôt qu'au niveau des thèmes individuels de la MOC ou du dialogue structuré (excepté lorsque des informations qualitatives pouvaient être utilisées).

## Conclusions concernant la méthode ouverte de coordination

### Pertinence

- De par la diversité des activités générées et le niveau de participation et d'engagement, la mise en œuvre a démontré la pertinence du processus de la MOC pour la culture pour les **objectifs politiques** énoncés dans l'agenda de la culture.
- Les **plans de travail en faveur de la culture** stipulent une série de priorités pour les groupes de travail MOC, qui sont pertinentes pour un certain nombre d'objectifs politiques clés de l'Union européenne. Ils énoncent un ensemble de principes de fonctionnement appropriés qui reflètent le contexte politique, les délais, les ressources disponibles et les besoins d'élaboration de politiques de ce secteur. Le Plan de travail en faveur de la culture 2011-2014 fournit un cadre d'orientation amélioré et plus intégré ainsi que des objectifs mieux définis que lors du processus précédent (2008-2010). Le fait que le plan de travail actuel prévoit un bilan à mi-parcours présente l'avantage de pouvoir évaluer si les priorités et les activités cibles sont toujours pertinentes et de faire les révisions éventuellement nécessaires.
- La MOC pour la culture est compatible avec **l'ensemble plus vaste de processus de la MOC** mis en œuvre dans toute une série de domaines politiques de l'Union européenne. Elle a une identité et une modalité distinctes, adaptées aux conditions spécifiques présentes dans le domaine de la politique

culturelle, caractérisées par un degré élevé de subsidiarité, par l'absence générale de législation européenne et par un secteur diversifié et fragmenté en Europe.

- Les **spécificités** du processus de la MOC pour la culture apportent un certain nombre d'avantages, dont des niveaux élevés de participation, ainsi que des opportunités précieuses pour les personnes de différents horizons de participer à des échanges et à des activités d'apprentissage mutuel de grande qualité, articulés autour de questions d'intérêt commun. Des communautés et des réseaux d'intérêts et de savoirs se développent actuellement en conséquence de cela.
- La **MOC pour la culture** présente également les faiblesses potentielles suivantes : résultats trop généralisés, dépendance excessive à l'égard de l'efficacité de la présidence, variations du niveau d'expertise des participants, faibles approches de diffusion (qui s'améliorent progressivement) et manque de mobilisation effective des capacités de recherche pour élaborer une approche solide fondée sur les faits.
- Toutefois, les changements apportés par **la seconde génération de groupes de travail MOC** (soulignant le besoin de sujets spécifiques clairement définis le plus tôt possible dans le processus et la nécessité de définir précisément les résultats attendus) ont permis une orientation plus claire et aidé à mieux cibler les activités, par rapport à la première génération.
- Dans l'ensemble, les **thèmes et les sujets** couverts par les deux générations du processus de la MOC se sont avérés tout aussi pertinents pour l'élaboration des politiques à l'échelon national et européen, et les groupes de travail répondent à la demande d'opportunités d'apprentissage mutuel entre les États membres. L'ampleur des thématiques traitées par le processus de la MOC (par le biais de sous-groupes par exemple) a accru la pertinence des groupes de travail pour un vaste éventail de participants. Tout indique qu'ils répondent à une double nécessité : partager et mieux connaître les pratiques en place dans les autres pays, et s'informer sur l'élaboration des politiques de l'Union européenne dans des domaines d'une grande pertinence pour les intérêts nationaux et y participer. Il a toutefois été parfois difficile de parvenir rapidement à un accord pour trouver le juste équilibre en termes de contenu technique/non-technique et sur les questions méritant une attention particulière, notamment dans les groupes de travail de la période 2008-2010.
- La **valeur ajoutée européenne de** la MOC pour la culture réside essentiellement dans l'offre d'opportunités d'apprentissage mutuel sur des questions d'intérêt commun aux participants, qui ne se présenteraient pas autrement pour eux. Cela permet de communiquer les connaissances au niveau national plus efficacement que par le biais d'autres voies (ce qui devrait en outre faciliter le processus décisionnel) et de tisser des liens au sein d'un plus vaste groupe de représentants gouvernementaux au niveau de l'élaboration des politiques européennes.

## Efficacité

- La **participation** aux réunions était satisfaisante dans l'ensemble. La collaboration de responsables, de praticiens et d'experts externes a renforcé la qualité des activités réalisées. Certains membres sont plus actifs que d'autres, ce qui se reflète dans les différents états d'élaboration des politiques selon les pays ainsi que les différentes expertises, compétences et ressources. Certains participent aux réunions pour partager les connaissances, d'autres pour écouter et en tirer des leçons. La langue est parfois un obstacle. L'un des facteurs les plus importants à considérer en termes de profil des participants est la connectivité avec les décideurs clés dans leur pays (par ex. au sein des ministères).
- Les **rapports produits par** la seconde génération de groupes de travail MOC ont indiqué de nettes améliorations par rapport à la première génération, grâce à des domaines thématiques et des objectifs définis plus clairement, et une réorientation vers des matériels plus pratiques (guides, manuels,

instruments etc.). Des améliorations supplémentaires sont nécessaires, mais le manque de temps et de capacités de recherche signifie qu'une approche fondée sur les faits n'est pas encore possible (alors que cela pourrait améliorer la qualité des rapports développés).

- Dans le cadre de l'initiative de la Commission européenne, d'importants efforts ont été faits pour **diffuser** les rapports au niveau national, par le biais de canaux divers, mais ils n'étaient pas vraiment structurés et un certain nombre de facteurs limitent les progrès dans ce domaine, dont le manque de connectivité entre les pays participants à la MOC et les ministères nationaux, le manque de visibilité et d'influence de certains pays participants et les problèmes relatifs à la traduction. Chaque pays doit agir dans les limites de ses propres structures et systèmes nationaux.
- Les **avantages et les impacts** concernent principalement l'apprentissage mutuel, l'échange de meilleures pratiques et la création de réseaux de savoirs, plutôt que les effets profonds sur les politiques nationales. Bien qu'il soit difficile de mesurer l'ampleur de l'impact globalement, certaines activités et certains rapports ont eu des retombées sur la politique nationale, et une partie de ces résultats semble directement attribuable à la MOC.
- L'impact pourrait être plus important si la **connectivité et les canaux de diffusion** étaient renforcés entre les participants à la MOC et les décideurs clés au niveau national. L'utilisation de plans de diffusion des rapports a été une amélioration positive et devrait augmenter. Des améliorations en termes de qualité des rapports (y compris une approche plus approfondie fondée sur les faits) devraient également entraîner un taux d'utilisation plus élevé.
- L'**interaction** entre les groupes de travail MOC et le processus de dialogue structuré a été limitée et une meilleure intégration pourrait apporter des avantages comme, par exemple, un plus large éventail de compétences pour traiter les thèmes communs. L'aspect transversal de la politique culturelle a été traité, mais à nouveau de manière relativement limitée, au sein des groupes de travail. La participation d'experts externes et les efforts réalisés pour collaborer avec d'autres DG ont été des éléments utiles des travaux de la MOC.

## Efficiences

- L'**organisation et la gestion du** processus de la MOC ont été réalisées avec efficacité – le soutien émanant de la Commission et les conditions de travail ont été jugés très positifs. Les caractéristiques du processus ont été satisfaisantes dans l'ensemble.
- Les **adaptations du processus** faites pour la MOC de seconde génération ont eu un effet largement positif en termes d'application d'un mandat plus spécifique et de définition plus précise des résultats escomptés ; mais la pression temporelle pourrait nuire à la qualité des rapports à l'avenir.
- Les participants ont une préférence marquée pour **un travail interactif** en petits groupes, et une préparation plus poussée ainsi qu'une activité accrue entre les réunions formelles aideraient les participants à améliorer la qualité globale et à accroître la productivité. Des visites d'étude plus nombreuses permettaient également d'obtenir une meilleure interaction et un engagement plus fort ainsi que de meilleurs résultats.

## Viabilité

- La MOC a évolué à travers deux générations (2008-2010 et 2011-2014) et, en conséquence, un certain nombre d'**améliorations majeures** ont été apportées pour offrir une orientation et une clarté accrues ; on a ainsi constaté une meilleure qualité des rapports, qui devrait favoriser une prise en considération plus importante de ces rapports à l'échelon national.

- La MOC est **viable** dans sa forme actuelle. Des améliorations progressives supplémentaires pourraient être apportées dans un certain nombre de domaines sans changer la structure fondamentale ni le processus ; on pourrait, par exemple, remédier à certaines faiblesses dans certains domaines intimement liés (profil des participants, approche davantage fondée sur les faits pour mettre en pratique les rapports et renforcement de la diffusion).

## Conclusions concernant le dialogue structuré

### Pertinence

- Au moment de son établissement, le modèle de plateforme représentait un **mécanisme pertinent** qui pouvait répondre à des besoins sectoriels comme le renforcement des capacités de plaider, l'encouragement des travaux transsectoriels parmi les organisations culturelles et la promotion du dialogue entre la société civile et la Commission. Les organisations de la société civile ont accueilli avec enthousiasme les opportunités qui leur étaient offertes et se sont engagées à les mettre en œuvre.
- Le **dialogue doit continuer** entre la société civile et la Commission afin de soutenir la coopération intersectorielle, la structuration de la société civile pour que les préoccupations locales, régionales et nationales puissent s'intégrer au processus de dialogue par le biais des représentants et la réduction de l'écart entre les institutions européennes et le secteur culturel.
- Les **Forums européens de la culture** sont des instruments pertinents pour atteindre les objectifs fixés pour le dialogue structuré, notamment en termes d'échange de bonnes pratiques, de sensibilisation dans tous les secteurs et de renforcement de la collaboration. Ils apportent un certain nombre d'avantages y compris l'élargissement de l'engagement envers les politiques culturelles européennes et de la sensibilisation à celles-ci. Le fait qu'ils soient ouverts à toutes les organisations et personnes concernées est une caractéristique positive.
- Les **thèmes** couverts par les outils du dialogue structuré étaient pertinents aux organisations de la société civile, particulièrement pour leur travail au niveau européen, mais l'étaient moins dans le cas des organisations culturelles actives au sein des États membres. Toutefois, les thèmes couverts par le dialogue structuré n'étaient pas explicitement liés aux thématiques et priorités identifiées dans le Plan de travail du Conseil en faveur de la culture et ne reflètent pas ceux traités par les groupes MOC.
- La **valeur ajoutée européenne** des outils du dialogue structuré est particulièrement importante dans la promotion de la coopération transsectorielle, la mise en réseau et les échanges entre les représentants du secteur culturel. Sans le soutien financier de la Commission, il est peu probable que les organisations auraient pu obtenir de tels résultats à elles seules. C'est tout particulièrement le cas des Forums européens de la culture, qui sont entièrement organisés par la Commission européenne.
- Au moment de l'établissement du modèle de plateforme, il était nécessaire de compléter d'autres **mécanismes de consultation** plus formels, notamment ceux liés au cadre des propositions législatives et des documents politiques clés. La valeur ajoutée potentielle des plateformes en termes de consultation entre les organisations de la société civile et la Commission européenne n'a toutefois pas été complètement exploitée, au moins en partie faute de compréhension commune de l'appropriation du processus et de la manière dont il devrait fonctionner dans la pratique.

### Efficacité

- Dans l'ensemble, la **participation** a été satisfaisante en termes de représentation géographique et sectorielle ainsi que de type de participants. Les petits États membres et certains sous-secteurs (radio,

architecture, jeunesse et artisanat) semblent toutefois sous-représentés par comparaison. Les organisations culturelles nationales sont bien représentées dans les forums et dans la plateforme pour une Europe interculturelle (PEI), mais ne sont pas directement impliquées dans les travaux des autres plateformes. Une collaboration accrue entre les plateformes et les organisations culturelles nationales présenterait des avantages en termes d'engagement plus vaste, de faits plus solides et de liens accrus avec le secteur culturel au niveau national et local.

- La qualité des **documents** produits était satisfaisante dans l'ensemble, mais on dispose de peu d'éléments sur la mesure dans laquelle ils ont répondu aux besoins de la Commission, ils ont été utilisés pour éclairer le processus politique et ils ont atteint un large public. Il aurait été bon que les documents produits soient étayés par des faits plus solides reflétant les préoccupations et les opinions d'un secteur culturel plus vaste et des organisations œuvrant au niveau national. En outre, une augmentation des échanges entre la Commission et la société civile sur la façon d'utiliser cette documentation pourrait aider à mieux la définir et la cibler.
- L'**interaction** entre la MOC et les plateformes de dialogue structuré était limitée, particulièrement durant la mise en œuvre du premier Plan de travail du Conseil en faveur de la culture 2008-2010. Elle s'est considérablement améliorée au cours de la seconde phase, grâce à la participation accrue des représentants des plateformes dans les groupes MOC. Une harmonisation des domaines thématiques couverts par ces deux instruments, dans le cadre global du Plan de travail du Conseil serait toutefois positive pour ces échanges.
- Les **objectifs** fixés pour le processus de dialogue structuré ont été atteints en termes de rapprochement de tous les acteurs du secteur, d'augmentation de la capacité d'engager des actions de plaidoyer à l'échelon communautaire et d'offre de nouvelles opportunités d'échanges entre la société civile et la Commission. Les plateformes ont rassemblé des organisations qui n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant.
- Les **avantages** du processus ont commencé à diminuer après la première phase du processus, notamment concernant le dialogue avec la Commission, en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la nécessité d'une appropriation plus claire du processus et la visibilité limitée du travail des plateformes parmi les parties non directement impliquées, les organisations de membres et des publics plus larges. Les travaux des plateformes auraient gagné à être mieux alignés sur le Plan de travail du Conseil en faveur de la culture et sur les groupes MOC pour que les documents produits par les plateformes soient diffusés plus largement parmi les représentants des États membres et pour accroître la complémentarité des deux initiatives.
- L'**impact** des travaux des plateformes au niveau national est comparativement faible, au-delà du renforcement des capacités et des effets des réseaux. Les membres nationaux n'ont pas eu suffisamment d'opportunités pour intégrer leurs actions dans le travail des plateformes, et on a constaté un manque de visibilité de leurs documents au niveau national. La PEI est toutefois la seule exception car ses membres incluent des organisations nationales, à la différence des deux autres plateformes.
- Les **forums européens de la culture** ont joué un rôle précieux dans la sensibilisation accrue aux politiques culturelles européennes et dans l'amélioration de la coopération entre les organisations du secteur. Un grand nombre de personnes interrogées dans le cadre d'enquêtes a indiqué que les forums devraient améliorer les opportunités de mise en réseau, d'échanges et de débats.

## Efficiences

- La question de l'**intégration** de la culture a été traitée par les trois plateformes, et son interprétation ainsi que l'approche adoptée étaient très différentes pour chacune d'elles. Les domaines thématiques couverts étaient souvent très transversaux, par exemple la PEI a discuté entre autres de l'éducation et de l'inclusion sociale. La nature des membres des plateformes a permis de traiter du caractère transversal de la politique culturelle. La participation d'expert externes et les efforts pour collaborer avec d'autres Directions Générales de la Commission européenne ont été un élément clé du travail des plateformes.
- Chaque Plateforme a établi ses propres **structures de gestion** et arrangements organisationnels, qui ont conduit à des approches très différentes. Cela a parfois créé des tensions, un manque de transparence et des incohérences. Par exemple, la PEI a adopté une approche institutionnelle avec une composition très différente de celle des autres plateformes en rassemblant des réseaux européens, des organisations nationales et des particuliers. Pour leur part, la Plateforme pour l'Accès à la Culture (PAC) et la Plateforme pour les Industries culturelles et créatives (ICC) ont été créées pour rassembler des réseaux existants d'une manière moins institutionnelle.
- Les parties prenantes sont généralement satisfaites de l'**organisation du Forum européen de la culture** par la Commission. Ces événements apportent une contribution précieuse en faisant participer un vaste éventail d'organisations culturelles et d'organisations de la société civile dans les travaux de l'Union européenne en matière de politiques, et il serait extrêmement souhaitable de continuer à fournir ce soutien.

## Viabilité

- La mesure dans laquelle les **plateformes** dépendent du soutien financier de la Commission dépend de l'organisation des plateformes, des secteurs concernés et du champ d'activités. Par exemple, la Plateforme ICC fonctionne déjà sans financement spécial et présente de fortes possibilités de viabilité. Certains travaux de plaidoyer pourraient probablement être poursuivis pour les trois plateformes sans financement supplémentaire, mais la diffusion, la recherche, les activités de projets et la participation d'organisations d'un plus vaste éventail d'États membres ne seraient pas possibles sans soutien financier.
- Les **Forums européens de la culture** ne pourraient pas exister sans le soutien de l'Union européenne. Ils apportent une contribution précieuse à la mise en œuvre de l'agenda de la culture et devraient continuer en tant qu'initiative organisée et financée par la Commission, largement dans sa forme actuelle.

## Recommandations

### MOC pour la culture

1. Envisager de produire des lignes directrices plus détaillées décrivant les compétences, les profils et les participants clés pour les groupes de travail MOC, à partager avec les États membres afin de les encourager à nommer des membres ayant des connaissances et une influence suffisantes pour optimiser la visibilité et la qualité des groupes.
2. Se concentrer davantage sur des rapports concrets par les groupes de travail MOC, tout en considérant également la possibilité d'allouer plus de ressources et de soutien en matière de recherche aux groupes de travail afin de les aider à produire des rapports plus solides, de manière plus efficace

(grâce au soutien en matière de recherche fourni par la Direction Générale pour l'Éducation et la Culture (DG EAC) ou au moyen d'un contrat avec des prestataires externes).

3. Envisager également d'allonger la durée du cycle des groupes de travail, en ajoutant par exemple une ou deux réunions supplémentaires.
4. Continuer à utiliser, tout en les développant davantage, les plans de diffusion des rapports produits par la MOC et considérer, en collaboration avec les États membres, la manière de fournir des ressources supplémentaires pour concrétiser plus de rapports afin d'augmenter la diffusion.
5. Envisager différentes manières d'introduire un plus grand choix de lieux et de formats pour les réunions des groupes de travail MOC, tout en maintenant un juste équilibre entre les activités formelles et informelles (comme les visites d'étude).

### **Dialogue structuré**

6. Le dialogue entre la société civile et la Commission devrait se poursuivre, mais il est nécessaire de revoir la manière dont les plateformes seront organisées à cet égard après 2013. Il est important de bâtir sur les acquis notamment concernant l'augmentation de la capacité de plaidoyer du secteur, la coopération intersectorielle et l'élaboration d'un cadre pour les échanges entre la société civile et la Commission. Il est toutefois essentiel de traiter les questions qui ont commencé à émerger ces dernières années, comme la nécessité de clarifier l'appropriation du processus et l'augmentation de la visibilité des Plateformes parmi les parties qui ne sont pas directement impliquées.
7. Le réaligement des travaux des plateformes sur le Plan de travail du Conseil offrira probablement des avantages tels que l'augmentation du dialogue entre les groupes de travail MOC, la société civile et la Commission ; la possibilité de réviser les thèmes en fonction des besoins ; la possibilité d'un examen à mi-parcours du processus de mise en œuvre et de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des plans de travail.
8. L'appropriation du processus de dialogue doit être clarifiée. D'une part, les organisations de la société devraient faire office de chef de file pour définir des positions communes et identifier les questions communes convenues par un vaste éventail de parties prenantes. D'autre part, la Commission devrait jouer un rôle plus important dans l'établissement du cadre pour la mise en œuvre du processus de dialogue. Il faudra éviter les attitudes rigides et l'institutionnalisation inutile des structures et promouvoir une plus grande flexibilité et adaptabilité dans la mesure du possible.
9. La participation au processus de dialogue doit reposer sur une participation flexible permettant à toutes les organisations souhaitant apporter leur contribution d'y prendre part, selon les circonstances (capacités, ressources, thèmes etc.), et non pas seulement les membres de la plateforme concernée. La participation devrait également être aussi transparente que possible et les critères devraient être harmonisés au niveau des domaines thématiques, dans lesquels les organisations au niveau national ont également la possibilité d'apporter leur contribution.
10. La participation d'organisations à l'échelon national devrait être considérée comme une condition nécessaire pour que la société civile européenne s'investisse dans le processus de dialogue. Cela pourrait se faire sous des formes diverses telles que des opportunités pour les organisations membres de contribuer aux documents produits, des consultations propres à des questions spécifiques, ou par le biais d'enquêtes, d'événements et/ou de projets.
11. Le financement pour les organisations de la société civile doit être axé sur des initiatives et des projets spécifiques avec un soutien minimum pour les fonctions administratives. Cela pourrait être réalisé par exemple sous la forme de financement de projets de recherche, d'événements et d'ateliers qui sont susceptibles d'être intégrés au processus politique.



12. Les Forums européens de la culture devraient continuer à être organisés par la Commission afin de tirer parti du succès des événements pour rassembler une vaste gamme d'organisations et permettre l'échange des bonnes pratiques et une sensibilisation accrue à la politique culturelle de l'Union européenne. Les futurs forums devraient offrir davantage d'opportunités de discussions, de débats, de mise en réseau et d'interaction entre les participants. Cela impliquera probablement un changement de l'équilibre pour passer des sessions plénières et des conférences actuelles à des formats plus interactifs à l'avenir.